

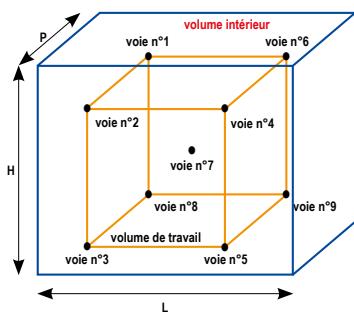
Caractérisations sur site

fours, étuves, enceintes thermostatiques, climatiques, réfrigérateurs et congélateurs



Nous réalisons des cartographies sur site pour vos appareils de toute marque et de tout modèle.

Pour les étuves, enceintes thermostatiques, climatiques et congélateurs, les cartographies sont réalisées conformément à la norme FDX 15-140 COFRAC ou rattachées COFRAC (tous les appareils de mesure utilisés sont étalonnés COFRAC ou équivalent).



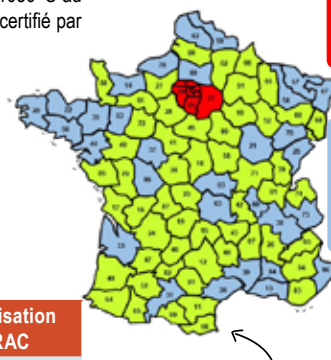
- **cartographie en 9 capteurs**, détermination de :
 - l'écart de consigne,
 - l'erreur d'indication,
 - l'homogénéité,
 - la stabilité de l'environnement en régime établi
 Mesures effectuées pour un volume de travail < 2m³ délimité par 9 capteurs selon la fiche documentaire FD X15-140 § 8.5 à 8.8
 Consigne de température comprise entre -80°C et +200°C, acquisition sur une durée ≥ 30 min., fréquence d'acquisition 1 mesure/min. minimum

- **cartographie en 1 capteur** : contrôle de la stabilité en 1 point de température choisi entre -196°C et +1050°C au centre de l'enceinte. Instrument de référence certifié par un laboratoire accrédité COFRAC.

- **options** :
 - humidité de 5 à 95 % HR (10 à 80 °C)
 - CO₂

- Prestations réalisées à l'aide d'équipements raccordés aux étalons nationaux.
- Valeurs à préciser à la commande :
 - température de consigne
 - erreur maximale tolérée (E.M.T.). Lors d'E.M.T. connues, le jugement de conformité prend en compte les incertitudes d'essais. Si, parmi les relevés effectués, des valeurs de température sont < -80°C, le rapport émis ne sera pas couvert par l'accréditation COFRAC.

- **frais de déplacement** : les cartographies sont réalisées sur site, les frais de déplacement selon les zones géographiques A, B et C sont à ajouter à la prestation



Zone A - Région IDF :
Départements
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Zone B - Départements :
3, 6, 13, 14, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 44, 53, 54, 57, 59, 60, 62, 63, 67, 69, 70, 73, 76, 84, 86

Corse - Nous consulter

Zone C - Départements :
1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 32, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 58, 61, 64, 65, 66, 68, 71, 72, 74, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 87, 88, 89, 90

- nous consulter pour cartographie de plusieurs appareils sur un même site

Caractérisation sur site	certification rattachée COFRAC	caractérisation COFRAC
cartographies		
cartographie 9 capteurs, 1 point de T° selon la norme FDX 15-140	ET31101	ET32101
cartographie 1 capteur, 1 point de T° pour enceinte -196°C à + 1050°C	ET31102	
rapports de vérification Humidité relative		
rapport de vérification %HR en 1 point	ET31103	
rapport de vérification %HR en 4 point	ET31104	
rapports de vérification CO₂		
rapport de vérification %CO ₂ en 1 point	ET31105	
frais de déplacement		
Zone A ●	ET33100	ET33100
Zone B ●	ET33101	ET33101
Zone C ●	ET33102	ET33102

Décontamination étuves et incubateurs

- désinfection biologique d'un appareil contaminé par des éléments pathogènes (bactéries, sang, virus, etc.) :
- aérosol utilisé : désogermé Virex NF P50, produit bactéricide / fongicide et virucide ne contenant pas de formol ni de chlore ni de peroxyde, conforme aux normes Afnor et Européennes
- réalisation d'une attestation de désinfection biologique



Décontamination sur site			
	zone A ●	zone B ●	zone C ●
Décontamination			
1er appareil	ET58101	ET58105	ET58105
appareil supplémentaire	ET58103	ET58107	ET58107